



Alzheimer et Assurance vie

Par **Sosobharata**, le **02/11/2021 à 15:22**

Bonjour, Mon père va entrer en accueil de jour dans un EHPAD. Il est atteint d'Alzheimer et ne peut plus faire aucun acte tout seul, il n'est plus autonome pour la toilette, l'habillement, le manger, etc., il ne parle quasiment plus mais comprend encore ce qu'on lui dit. Je pense que c'est une porte d'entrée vers le placement. Jusqu'à présent, ma mère payait le centre de jour et l'ESA (aide à la toilette, ménage, etc.) avec l'APA et le solde avec leur compte joint. Maintenant, ma mère commence à faire des virements de l'assurance vie de mon père sur le compte joint. Je précise qu'ils ont des revenus corrects et l'épargne nécessaire pour subvenir à leurs besoins ou au besoin de mon père. A-t-elle le droit de faire ça sachant qu'elle n'a signé aucune habilitation familiale, juste je ne sais plus quel acte chez un notaire (je ne me souviens plus du nom). Je me suis toujours refusé à lui faire les virements de l'assurance vie sur son compte (elle est très mauvaise en informatique) ne sachant pas si c'était légal et ne souhaitant pas m'impliquer dans ces agissements (qui me semblent pas très honnêtes...) mais elle a réussi à le faire en ligne avec l'aide de sa sœur. Des retours sur la situation ? Je ne sais pas auprès de qui me renseigner. Merci de votre retour.

Par **goofyto8**, le **03/11/2021 à 11:42**

bonjour, Il faudrait déjà être sûr qu'il s'agit bien d'une assurance-vie, car en général il n'est pas possible de faire des virements comme ça. Pour l'assurance-vie, ça ne s'appelle pas virements mais rachats partiels. Donc des transferts réguliers de fonds depuis l'assurance-vie vers un compte bancaire sont possibles.